

**Relations Femmes/Hommes et Hommes/Femmes :**

**Quelle société voulons nous construire ? : Freins et leviers.**

**Rôle de la loi, rôle de l'éducation, impact des campagnes médiatiques,  
place des mots : choix, consentement, acceptation, conditionnement ...victimes ..**

**Et la laïcité ?**

**Introduction**

Une journée d'étude sur ce thème , a réuni une trentaine de participants, à l'initiative de l'Union Rationaliste Métropole Nord qui a regroupé quelques uns de ses partenaires.

Après le visionnage de la vidéo reportage (réalisation de l'UR-MN) : « *Penser librement , est ce si simple ?* », la journée s'est poursuivie par une table ronde.

Cette réflexion collective devait permettre aux participants de dégager des éléments déclencheurs concernant les relations entre les femmes et les hommes dans la société.

Comme pour tous les débats que nous menons, le but n'est pas d' « installer » une opinion, ni de cautionner un point de vue. Il s'agissait de dégager des arguments, de les analyser et les décontextualiser des situations rencontrées, pour que chacun puisse se construire son propre argumentaire.

« **Quelle société voulons nous ? Quelle société imaginons nous ? Quels sont les obstacles ?** », mais surtout :

« **Quels sont les leviers qui peuvent permettre d'avancer sur cette problématique des statuts respectifs des femmes et des hommes dans la société ?** »

Les intervenants sont des représentants d'associations amies et partenaires: Rabika Maadsi (animatrice départementale des Francas du Nord, et correspondante départementale de « Agis pour tes droits et de la pratique éducative « Graines de philo »), Jacques Descamps (secrétaire du comité laïque du Nord), Hannelore Köttgen (Femmes solidaires), Pierre Meurisse (UR-MN), Michèle Talfer (UR-MN) avec le soutien et la participation, du Forum départemental des sciences, de la RIFEN (rencontre internationale des femmes noires), la FAL (Fédération des Associations Laïques) de Roubaix, le comité de quartier de l'Hommelet de Roubaix, Radio Boomerang - radio associative de Roubaix, et la mairie de Roubaix, avec la présence d'une élue municipale.

**Cinq thèmes ont porté cette réflexion :**

- À partir du socle de la convention internationale des droits de l'enfant, et de la pratique de « *graines de philo* », dont elle est correspondante : « apprendre à penser par soi-même », Rabika Maadsi présente ce qui ressort de discussions avec les enfants au sein d'ateliers.

Elle adresse au public ce questionnement :

***Quel rôle et place de ces apprentissages en société ? les débats et échanges entre les enfants doivent-ils, peuvent-ils, permettre dès le plus jeune âge, d'argumenter et de là, penser par soi-même ?***

Rabika présente cette éducation de l'enfant à « être acteur de sa propre vie », comme étant un des éléments fondamentaux des *Droits des enfants* : permettre à chacun de penser librement, de lutter contre les préjugés et dans cette optique, construire la cohérence de son argumentation dans l'échange avec autrui : se construire des habiletés de pensée.

L'enfant doit grandir dans son rapport à lui-même et aux autres, pour devenir cet adulte prêt à « penser ensemble », pour aborder la complexité du monde.

Elle nous cite quelques exemples de débats entre les enfants, débats organisés dans un cadre défini, qui permettra à chacun de pouvoir s'exprimer librement : prendre la parole, sans craindre d'être jugé, écouter l'autre. Chaque idée est reprise au sein du groupe, avec les autres enfants, sous forme de questionnement (« *Est-ce que ... toujours...* »), formulation qui permet aux enfants de sortir de l'anecdotique et de s'approprier la mise à distance d'une idée.

*-Est-ce toujours vrai que les garçons prennent plus de place que les filles ?*

*-Est-ce qu'on doit toujours reproduire ce qui existe, sans se poser de questions ?*

*-Est-ce que, ce qu'on ressent dans son cœur, est toujours plus sûr que ce qu'on comprend avec sa tête ?*

*-Est-ce qu'on peut dire que les bébés, filles ou garçons, c'est pareil, est-ce qu'on voit la différence seulement quand on leur enlève leurs couches ?*

Au cours de ces ateliers de discussions, les enfants ou les adolescents échangent dans un espace de liberté, confrontent leur propre opinion à celles des autres. On peut ne pas avoir les mêmes idées mais les confronter dans une « communauté de recherche » et y trouver non pas « une » mais « des » solutions.

Le débat parmi les participants, a pointé le rôle de l'École et son organisation interne qui favorise peu cette approche pédagogique : en particulier l'évaluation n'est pas toujours conçue comme une « auto-évaluation » qui devrait permettre à l'enfant l'expression des progrès qu'il constate. Elle reste trop souvent une forme de jugement, traduit par une « note », voire « des couleurs », succédané de notes.

Les parents peuvent être aussi figés dans leurs attentes stéréotypées de l'école, faute d'explications et de coopération venant du système éducatif.

Les réseaux sociaux sont également vus comme un frein, dans la mesure où ils ne permettent pas d'échanges, entre les personnes, de confrontations d'idées : de « communautés de recherche ».

*Autre approche à cette réflexion, le concept de CONSENTEMENT ,  
que Pierre Meurisse a proposé au débat, chacun apportant une pierre à sa construction.*

Le CONSENTEMENT est un terme qui apparaît fréquemment dans les relations entre hommes et femmes, en particulier dans les domaines sexuels, qualifiés de « consentis » ou « non consentis ».

Y a-t-il différentes formes de consentements ?

- Il y a ceux qui sont donnés par lassitude après une insistance pesante, ou pour obtenir (ou ne pas perdre) un avantage quelconque, ou à la suite de menaces, voire de violences ...

- Et que penser du consentement d'un mineur ?

Que signifie « le consentement » (ou « consentir ») ? quand peut-on dire qu'un consentement est « valide » ?

S'il paraît simple dans une acception primaire, dès qu'il intervient dans un cadre concret, les ambiguïtés émergent.

Quand pouvons nous dire que, dans les relations patron / salarié, qu'il y a consentement du salarié au salaire qui lui est proposé ? ce choix est-il libre ? est-il libre de le discuter, le refuser ? est-il éclairé sur les conditions de travail qui l'attendent ?

Quand un patient donne son consentement au médecin qui lui propose un traitement ou une opération chirurgicale, même si le contrat est explicite et formalisé, la différence de connaissances entre le médecin et le patient ne permet généralement pas à celui-ci un consentement éclairé. Il nécessite une confiance de l'une des parties vis à vis de l'autre.

Au delà de ces exemples, dans les relations homme femme, la notion de consentement est essentiellement liée à l'idée de « non consentement » de femmes dans les relations sexuelles (agressions, viols, relations non consenties, etc..).

*On peut cependant repérer que*

-Les relations hommes femmes sont encore conditionnées par la domination masculine, entre collègues, dans la famille, dans l'espace public. Contrairement aux conflits entre hommes ou entre femmes, les conflits hommes femmes ne sont, de ce fait, généralement pas égalitaires.

Dans ces conditions, le consentement peut être biaisé, et il est souvent assimilé à de la soumission... de la femme.

La domination masculine dans la société, est historique, « culturelle », et les stéréotypes à ce sujet, sont adossés à des habitudes ( de femmes également, d'ailleurs).

La prise de conscience nécessite quelque distanciation. : « *est-ce qu'on doit toujours reproduire ce qui existe, sans se poser de questions ?* » disent les enfants lors du débat signalé par Rabika Maadsî.

- D'autre part, si la notion de consentement libre a un sens théorique clair : consentement sans coercition, sans contrainte, et libre de ses choix, par contre, la validité du « consentement éclairé », est plus difficile à définir dans le domaine des relations sexuelles. L'affectif y prend une place prépondérante sur le rationnel et il est difficile d'imaginer un « contrat » initial explicite, entre les partenaires.

Plus généralement, le consentement «réel » intègre l'idée de respect : respect de l'autre tout autant que le respect de soi même. Il s'appuie sur des choix libres, des choix éclairés (l'enjeu du consentement est connu), et sur la capacité psychologique et juridique de consentir à ce qui est proposé. (protection des mineurs), sans pression directe ou indirecte par inégalité de l'une ou l'autre des deux parties.

Observons les synonymes proposés par le Larousse pour le « consentement » ; *acceptation, acquiescement, approbation, adhésion*. Ils répondent plus ou moins bien à l'idée que nous cherchons à préciser.

Les contraires : *refus, veto, interdiction*... apportent parfois des éléments plus précis à l'idée du consentement. S'il y a refus, il n'y a pas consentement, et se taire n'est pas consentir...Autant de nuances à envisager !

« *Le consentement, ce n'est pas se résigner* » nous dit Albert Camus.

En conclusion, la société est en mouvement. La domination masculine des traditions ancestrales est de plus en plus refusée, mais sous des formes diverses, plus ou moins « brouillonnes ». Des « révoltes » surgissent (*étymologiquement : changement de sens*) : révoltes, contre révoltes, consentir, refuser, accepter, interdire, etc...

En sont l'illustration, les 2 campagnes contradictoires :

\*« me too » campagne contre les agressions et les violences sexuelles en direction des femmes, face à  
\*la tribune des 100 femmes qui défendent « une liberté d'être importunées, indispensable à la liberté sexuelle »

Chacune apporte son lot d'arguments qui méritent d'être analysés.

- Par delà cette notion de consentement, Hannelore Köttgen a proposé de poursuivre la réflexion sur un autre trait d'une société discriminatoire, la construction de postures de « *victimisation* » de femmes, face à des attitudes « *protectrices* ».

***Les attitudes « protectrices » en direction des femmes, ne poussent-elles pas, en entretenant un cercle vicieux à une forme de victimisation de celles-ci ?...***

À partir d'exemples de situations concrètes, de « harcèlement » dans la rue : "Est ce qu'un regard appuyé peut être qualifié de harcèlement ?" et " Qu'est ce un regard appuyé ?" Si je réponds à un regard un peu plus long que ce que notre bienséance accepte, suis-je provocatrice au harcèlement ? Dois-je m'offusquer ? ... etc...

Face à ces questions, il est toujours intéressant d'observer la dissymétrie de comportements et jouer l'inversion des rôles ou attitudes stéréotypés, est un petit exercice parfois cocasse, qui apporte un éclairage et une prise de conscience salutaire.

Habillement des femmes : trop « sexy », trop « court », « décolleté plongeant », « trop provocateur »... : quelques unes des expressions glanées, dans la rue, au travail, ... voire même au parlement, par quelques uns de nos députés...

Une femme seule « traîne » dans un bar : « est-ce vraiment correct » ? « Provocation »... « elle a cherché l'agression »... « elle n'avait qu'à pas ! »

Mais un homme... en tenue séduisante, ou en short et torse nu, trop sexy » ?, trop « court »?».

Les hommes se font-ils siffler dans la rue ? Sont-ils considérés comme provocateurs ?

Leur est-il parfois imposé, ici ou ailleurs, de se couvrir le corps, la tête, le visage, pour ne pas provoquer ?

**La dissymétrie des comportements homme/femmes reste imposante !**

Les femmes intègrent souvent inconsciemment, ces « illégitimités » qu'affiche la société, si elles n'ont pas de réflexe critique face à ces habitudes.

**Que penser des attitudes « protectrices » vis à vis des femmes ?**

Quelles réactions face à ces attitudes/ habitudes ? Des lois de « protection des femmes » ?..

La volonté de protection des femmes entretient la « victimisation », qui, elle, renforce le stéréotype « *homme fort protecteur face à femme faible qui doit être protégée* », *stéréotype souvent entretenu par des femmes autant que par des hommes..*

Plutôt que des attitudes protectrices en direction des femmes , n'est-il pas préférable d'adopter des postures plus universelles, symétriques, non différenciées en direction des victimes, qu'elles soient hommes ou femmes, quand il y a délit d'agression ? Celui-ci doit être puni, comme tous les délits, sans distinction de genre, ni de l'agressé(e) ni de l'agresseur(e)

### **Quelle éducation des jeunes ? filles et garçons .**

La domination masculine favorise les agressions en direction des filles et des femmes.

Comment imaginer des solutions qui simultanément

→ protègent.. l'ensemble des citoyens femmes ou hommes (lois, interventions de la justice) et

→ et qui par l'éducation des jeunes, favorisent un rééquilibrage vers plus d'égalité dans les attitudes, des femmes et des hommes, des filles et des garçons,.

L'opposition ferme aux situations graves de discriminations sexistes au travail a un rôle essentiel dans l'éducation des enfants , lorsqu'elle est affichée par les hommes et les femmes, chez les parents, à l'école, par la justice.

Par ailleurs, le climat entretenu de plaisanteries sexistes, de provocations verbales en direction des femmes pousse vers la violence que nous connaissons et souvent à l'impunité des délinquants.

**Mais il est tout aussi important que les femmes apprennent à se doter d'attitudes libres, attitudes d'indépendance, de liberté et de revendication d'égalité.**

Ce n'est pas inné, cela fait partie de l'éducation : que les adultes affichent une attitude militante sur ce point, participe à cette éducation de société, autant pour les garçons que pour les filles :

Lorsqu'une femme est apostrophée par des paroles ou des attitudes sexistes :

-Soit elle se sent victime et se protège derrière des attitudes conformes aux conventions d'une société sexiste, soit elle comprend que l'apostrophe ne s'adresse pas à elle personnellement, mais au statut social de femme qu'elle représente dans la société.

Sa juste analyse de la situation, la reconnaissance des stéréotypes, lui permet de passer du statut de victime au statut de militante... non pas « féministe », mais qui revendique *l'Égalité*.

Comprendre, prendre conscience des stéréotypes, c'est se défendre, mais c'est d'abord et avant tout, défendre une société fondée sur *l'Égalité*, qui refuse les discriminations.

***Quel est le droit, face à ces situations ? Ou , comment réagit notre société ?***

par Jacques Descamps.

L'aspect juridique a pris sa part dans ce débat, même si on peut affirmer d'emblée que les stéréotypes sont dans les têtes, sans que la loi ne modifie significativement cet état de fait.

Par contre, le droit trouve toute sa place face aux deux conséquences des stéréotypes : les violences et les discriminations. Le code du travail prévoit, pour sa part, la lutte contre les discriminations.

Le débat avec le public est amorcé par trois questions préliminaires.

- D'abord, les lois sont-elles connues du grand public ? question à laquelle il nous est difficile de répondre.

-La loi est-elle efficace face aux violences, aux discriminations, aux stéréotypes ?

-Faire évoluer la loi ?.. par l'évolution des idées dans société? Doit-elle évoluer brutalement ?

**Si la loi n'est pas toujours efficace pour lutter contre les discriminations et les violences, par contre elle participe à l'éducation de société,** dans la mesure où elle affiche une volonté de cadrage de règles, et de ce qu'elle considère comme délit.

Dans le cadre juridique, il est impératif que les termes soient précis, délimités, que chacun sache ce qu'on appelle violence ou harcèlement, où se situe la frontière entre les deux?

Une violence ou une discrimination « ressenties » par une personne, ne sont pas toujours en phase avec la loi.

Au sujet des discriminations, des lois existent dans le code du travail

Il est courant de constater de grandes divergences d'interprétation par des policiers et par des juges, bien que des règles et des consignes soient établies de façon précise.

Les violences : agressions sexuelles, outrages sexistes , etc.. ne sont pas toujours perçues en tant que telles, et comme délits et infractions ?

**Les conceptions sur ce qui est acceptable ou non, dans la société, les sociétés, peuvent être très différentes.** Par exemple, quelles sont les limites d'atteinte à la pudeur ? ... considération fortement dépendante de l'éducation, de la culture, de la religion des personnes.

Les accords, régis par des lois, peuvent aussi être contraignants, et entraîner une société vers un contrôle rétrograde des mœurs (c'est l'idée qui était avancée par la « tribune des 100 femmes »)

En particulier, la loi peut-elle s'immiscer en toute circonstance ? et ne faut-il pas protéger, un minimum, la vie privée ?

La loi est un cadre de référence, qui joue un rôle de repère de telle sorte que chacun, citoyens, juristes, policiers, puisse connaître les limites fixées par la loi, donc par ce qui est juridiquement admis ou délictueux.

Quand une personne porte plainte, la police et la justice mènent enquête en fonction de ces repères juridiques, établis par la société concernée.

Comment expliquer que, depuis quelques années, le nombre de déclarations de viols augmente, sans qu'on puisse penser que le nombre de viols soit réellement en augmentation. ?

Lorsque la loi est modifiée vers une plus grande fermeté vis à vis des agressions sexuelles, on peut penser qu'elle traduit une moins grande tolérance de la société vis à vis de ces délits, pour lesquels le déni était courant.

Dans ce cas, les lois peuvent influencer sur un renforcement de la prise de conscience au sein de la société, et apporter leur part d'éducation.

Le fait que, face à des délits de violence, les personnes les ayant constatés sans les dénoncer, tombent sous le coup de la loi, pour non assistance, renforce aussi cette prise de conscience de l'importance du délit.

On peut d'autre part repérer l'influence de la pression médiatique, mais pas toujours dans la direction du droit.(1)<sup>1</sup>

En amont de la loi,

***la société se doit de porter attention à l'éducation de ses jeunes.***

***Nous pouvons constater que le duo stéréotypes / discriminations est un élément majeur dans la compréhension des différences de statuts hommes et femmes.***

Michèle Talfer aborde cette question des discriminations et stéréotypes, sous l'angle de l'éducation des jeunes.

L'approche par l'analyse des stéréotypes (« images stéréotypées »), semble leur apporter une vision plus claire, parce que plus distanciée, que l'étude des discriminations.

**Elle participe d'autre part, à une compréhension plus fine de ce qu'est la laïcité.**

La discrimination est un traitement inégalitaire par rapport à des critères particuliers.

Elle est liée à un contexte et une catégorie de personnes.

*(discriminations sexistes dans un cadre professionnel, discriminations racistes dans l'accès à un type de logement, discrimination d'handicapés dans un espace public, ou ..)*

L'analyse en est relativement complexe. La discrimination dépend de situations très diverses et elle touche à l'affectif, chacun se sentant spontanément « discriminé », .. ici ou là... pour ceci ou pour cela.

L'image stéréotypée, elle, se décrit par des caractéristiques, indépendantes d'une situation discriminante et de critères adossés à la situation susceptible d'en être l'origine (« culture », « religion », « traditions » du pays, etc.. ): Elle prend alors une dimension plus universelle.

Par exemple, lors d'ateliers avec des jeunes, consigne leur est proposée de décrire l'image stéréotypée « des » hommes et « des » femmes (Les hommes sont... les femmes sont...)

---

1) *Les références des lois sur les discriminations, les violences sexuelles, harcèlements, etc... sont accessibles sur le site de l'UR-MN: <https://urmn.lautre.net>*

Ils puisent dans les répertoires d'images transmises par la société. Ils prennent conscience de celles qu'ils ont intériorisées et qu'ils véhiculent, en particulier en jouant sur une inversion des rôles, et des attitudes stéréotypées hommes / femmes.

Cette démarche, similaire pour d'autres types de stéréotypes, permet de mettre en lumière les «  *croyances fausses* » qui deviennent des «  *raisons* » sous-jacentes aux discriminations, dans certains contextes.

Les jeunes / les vieux, les étrangers, les roms, les roubaisiens, etc.. : les hommes, considérés comme mal « adaptés aux emplois liés à la petite enfance », « les femmes ne sont pas faites pour l'électrotechnique », « ne savent pas conduire »... Un jeune ajoute : « Mais ce n'est pas toujours vrai !.. » (citations extraites du film de l'UR-MN : «  *penser librement , est-ce si simple ?* »)

**L'image stéréotypée est « décrite », comme telle, sans être nécessairement entachée, a priori, de justifications.**

Ce jeu de décodage de stéréotypes semble plus détaché de relations affectives ou de jugements et sans en être affecté soi même, cela permet une prise de conscience assez spontanée de la nécessité du regard critique sur les croyances qu'elles engendrent. Le jeu d'inversion des rôles, aide à en comprendre le côté parfois caricatural.

**Les discriminations, elles, dépendent d'un contexte :**

Sur les mêmes images stéréotypées de femmes par exemple, selon le contexte , les discriminations seront différentes : ou « gentiment » « importunées » dans une soirée, dans la rue, par certains de leurs collègues, ou subissant des remarques sexistes grossières, pour des tenues vestimentaires (dans la rue, au travail, voire au parlement, etc..) ou déqualifiées professionnellement, et dans certains pays subissant des interdictions (conduire une voiture) ou des contraintes vestimentaires.

Certaines de ces discriminations sont fréquemment justifiées par LE « contexte » qui en cautionne le «  *bien-fondé* »: les traditions, culturelles, religieuses, ou du pays d'origine.

Il n'est pas admis au sein d'un groupe communautaire, construit autour de ces traditions, d'envisager de les dépasser. Par exemple, le statut respectif des hommes et des femmes y est défini, élément immuable, puisque c'est la tradition !

Et toute critique de ces inégalités hommes femmes, vous renvoie « aux Autres », ceux de l'extérieur, qui au mieux ne peuvent pas comprendre, au pire jouent la discrimination de votre culture, ou le racisme, Toute universalité de traitement des personnes est exclue, au sein du groupe ou vis à vis des extérieurs.

En conclusion, travailler en ateliers (de jeunes en particulier), sur une construction en puzzle d'images stéréotypées d'une catégorie donnée de personnes, prend un caractère ludique. Chacun joue le jeu

d'aligner les visions multiples, même caricaturales . Les images sont glanées dans l'entourage ou la société, sans le ressenti d'appartenir à une quelconque communauté discriminée.

**L'étude des « stéréotypes », (des « images stéréotypées ») nous semble apporter une vision plus universelle et laïque, parce qu'indépendante des différents contextes, dont culturels ou religieux.**

Cette journée s'est révélée à la fois riche, fructueuse dans la réflexion, mais de plus s'est déroulée dans un climat très chaleureux.

Nous remercions nos partenaires, qui ont pu être présents, ont apporté leur collaboration, ou ont soutenu ce projet.